

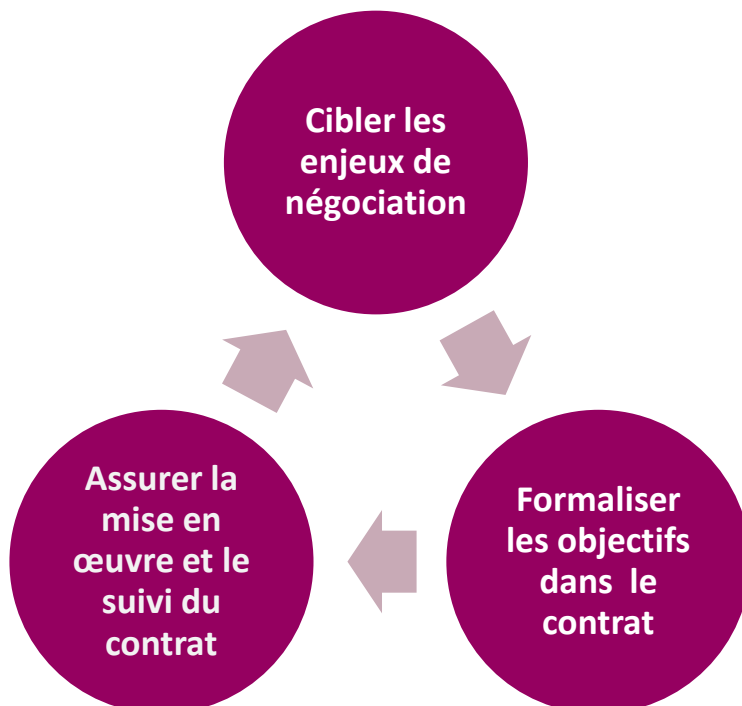
Vous accompagner lors de la négociation avec le préfet

En l'absence d'encadrement légal de la négociation et face à un dispositif nouveau, il apparaît nécessaire pour les collectivités et groupements concernés par l'obligation de contractualisation ou souhaitant l'engager sur une base volontaire d'élaborer une **stratégie de négociation, centrée sur les dimensions à enjeu**.

Le cœur de celle-ci concerne le taux d'évolution des dépenses, seul objectif dont le respect est assorti de bonus et le non respect de malus.

A court terme, il convient en particulier de **situer la collectivité au regard de chacun des critères de modulation du taux d'évolution des dépenses**, et de **justifier un niveau de modulation satisfaisant** en cas d'éligibilité à un ou plusieurs critères.

Il convient en outre de s'assurer d'un **périmètre pertinent de dépenses** prises en compte au regard des spécificités du territoire.



CALIA Conseil

Notre cabinet accompagne depuis 10 ans les collectivités et leurs groupements sur l'ensemble de leurs problématiques financières, fiscales, contractuelles et organisationnelles. Plus de 800 collectivités de toute taille et toute origine géographique nous ont fait confiance depuis notre création.

Notre équipe

- ◆ Haut niveau de séniorité
- ◆ Diplômés des grandes écoles (IEP, ESSEC...) et des filières universitaires reconnues (Master II : Finances locales Rennes, Collectivités Paris I...)
- ◆ Pluridisciplinarité des profils proposés, issus du secteur privé et du secteur public

Notre expertise et nos références

- ◆ CALIA Conseil a développé une forte expertise de pilotage et d'amélioration de la performance financière dans le cadre de ses nombreuses missions d'audit et d'assistance financière, indispensable à l'accompagnement des contrats Etat-collectivités.
- ◆ CALIA Conseil intervient déjà auprès de la Collectivité Territoriale de Guyane pour la préparation de son contrat.
- ◆ CALIA Conseil intervient auprès du réseau IDEAL Connaissances pour un cycle de formation sur la contractualisation et la maîtrise des dépenses.

Votre contact

Peggy HUMBRECHT
Directrice de mission, associée
01.76.74.80.25
phumbrecht@caliaconseil.fr



Accueil

01.76.74.80.20
contact@caliaconseil.fr

Cibler les enjeux de négociation

Objectif :

- ◆ Concentrer les analyses et l'argumentaire vis-à-vis de l'Etat sur les éléments impactant la collectivité ou l'EPCI à fiscalité propre

Notre proposition de démarche dans la phase de négociation du contrat :

- ◆ Simuler sur chacun des critères la situation de la collectivité : population, logements, revenu, population en quartier prioritaire, rétrospective des DRF
- ◆ Analyser le périmètre des dépenses et proposer des retraitements pertinents selon la situation de la collectivité : modification de périmètre institutionnel, transfert de charges, création de budget annexe, éléments exceptionnels à déduire
- ◆ Présenter un argumentaire justifiant un niveau de modulation satisfaisant
- ◆ Clarifier l'engagement de l'Etat quant aux majorations de subventions en cas de respect des objectifs : identification des opérations, niveau des majorations

Les éléments à faire figurer au contrat

Objectif :

- ◆ Assurer le respect formel du contrat

Notre accompagnement à la formalisation du contrat :

- ◆ Le taux d'évolution annuel des dépenses et, en cas de modulation du taux de référence, les critères de modulation et le niveau de modulation retenu
- ◆ Les objectifs d'amélioration du besoin de financement et, en cas de dépassement des plafonds, d'amélioration de la capacité de désendettement
- ◆ La périodicité des réunions avec le préfet

Préparer la mise en œuvre et le suivi du contrat

Objectifs :

- ◆ Optimiser le fonctionnement actuel de la collectivité au regard des règles prévues par le dispositif actuel
- ◆ Lancer, poursuivre ou compléter une démarche globale de maîtrise des dépenses à moyen et long termes
- ◆ Accompagner la collectivité dans les rencontres avec les services de l'Etat
- ◆ Assurer une lecture critique du dispositif dans le temps

Notre proposition de démarche de mise en œuvre :

- ◆ A court terme, analyser les marges de la collectivité sur le périmètre des dépenses : optimisation des budgets annexes et de l'externalisation, diminution de certains coûts, recensement des projets d'investissement dont les charges de fonctionnement induites pourraient être déduites
- ◆ A plus long terme, identifier les marges de maîtrise des dépenses : maîtrise de la masse salariale, gestion active de la dette, organisation des services etc.
- ◆ Conception et actualisation d'une modélisation financière à 3 ans
- ◆ Proposition et préparation d'éventuels avenants au contrat
- ◆ Identifier les limites du dispositif actuel et mobiliser les acteurs intervenant dans le suivi au niveau national : traitement des budgets annexes, non prise en compte des marges de recettes, réalisme des critères de modulation etc.